

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le vingt octobre, à dix huit heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du CGCT, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Stéphane HERVOIR, Céline LANGUENOU, Jean-Pierre LE BOURDON, Guylaine SENE, Gérard LE MEUR, Annick JAFFRES, Patrice DENIEL, Stéphanie SIMON, Amar HEDDADI, Céline REBOUL, Joachim FRAOUTI, Céline PETETIN, Franck WALLON, Jennifer NOU, James TESSON, Daphné HERMES, Amar HEDDADI.

Absent : François MOREAU (excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre LE BOURDON), Solange SCHMITT (excusée, a donné pouvoir à Guylaine SENE), Roméo AUNAY (excusé, a donné pouvoir à Franck WALLON).

Secrétaire de séance : Gérard LE MEUR

Date de convocation : 13 octobre 2020

Date d'affichage : 21 octobre 2020

Une minute de silence en la mémoire de Samuel PATY, lâchement assassiné, est respectée par l'assemblée.

*Le compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.
L'assemblée accepte la proposition de modification de l'ordre du jour proposée par Monsieur le Maire : point sur le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics Eau potable, Assainissement collectif et Assainissement non collectif ainsi qu'un point sur la création d'un tarif en garderie.*

Budget : décision modificative numéro 3

Afin de réaliser quelques ajustements budgétaires en investissement,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

DECIDE :

- de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Montant €
16	1641	Emprunts en euros	150 000,00
23	23137	ESPACE MULTIGENERATIONNEL	100 000,00
23	23158	RENOVATION EGLISE	250 000,00
014	739211	Attribution de compensation	6 000,00
011	60623	Alimentation	-6 000,00
TOTAL			500 000,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Nature	Montant €
16	1641	Emprunts en euros	500 000,00
TOTAL			500 000,00

POUR : 19

Besoin de financement à long terme

Monsieur le Maire expose que les travaux d'extension-rénovation de l'école, les débuts des travaux de restauration de l'église et de l'extension de l'Arc en Ciel supposent des financements extérieurs mais ceux-ci, notamment en raison de la crise pandémique, ne pourront être alloués en 2020. Ainsi, afin de poursuivre les travaux et de pouvoir contribuer au plan de relance économique, notamment en soutenant les entreprises locales, un emprunt de 400 000 € est à effectuer.

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation auprès des établissements bancaires et de retenir l'offre la plus avantageuse selon les conditions suivantes :

- Montant : 400 000 €
- Durée : 240 mois
- Taux fixe : à négocier
- Paiement des intérêts : trimestriel - 1ère échéance : à compter du 1^{er} janvier 2021
- Frais de dossier : à négocier

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer cette consultation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à négocier et signer le contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

POUR : 19

Budget : négociation d'emprunts

Monsieur le Maire expose que les travaux d'extension-rénovation de l'école, les débuts des travaux de restauration de l'église et de l'extension de l'Arc en Ciel supposent des financements extérieurs mais ceux-ci, notamment en raison de la crise pandémique, ne pourront être alloués en 2020. Ainsi, afin de poursuivre les travaux et de pouvoir contribuer au plan de relance économique, un nouvel emprunt est nécessaire. Compte tenu des taux d'intérêt assez bas et que certaines durées d'emprunt pourraient être revues, un rachat d'emprunts est possible.

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation auprès des établissements bancaires et de retenir l'offre la plus avantageuse suivant les critères suivants :

- Montant : selon le nombre d'emprunts repris
- Durée : 240 mois maximum
- Taux fixe : à négocier
- Paiement des intérêts : trimestriel - 1ère échéance : à compter du 1^{er} janvier 2021
- Frais de dossier : à négocier

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer cette consultation ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à négocier et signer le contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

POUR : 19

Restauration de l'église Notre Dame : travaux supplémentaires

Jean-Pierre LE BOURDON précise que l'opération pré-citée impose des travaux supplémentaires de restauration des lambris de charpente. Au vu de l'urgence du dossier, une consultation est lancée afin d'assurer la continuité des travaux et ne pas nuire à l'organisation du chantier.

Deux solutions seront étudiées :

- SOLUTION DE BASE : TOTALITE DES LAMES - Nombre : environ 550 lames soit 85 m² environ
- VARIANTE : LAMES AVEC POLYCHROMIE (MONOGRAMME, DESSINS ETC...) PAR RAPPORT AUX LAMES AVEC ETOILES - Nombre : environ 150 lames soit 22 m² environ

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité de ses membres présents et
représentés,**

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer cette consultation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à négocier et signer le contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

POUR : 19

Extension-rénovation de l'espace multigénérationnel Arc en Ciel : avenants

Gérard LE MEUR indique que les travaux d'extension-rénovation de l'espace multigénérationnel impose quelques modifications ou travaux complémentaires définis sous forme d'avenants. Ces travaux sont récapitulés ci-dessous :

N° DEMANDE	LOT	DATE	MONTANT MARCHÉ	DESIGNATION	ORIGINE DE LA DEMANDE				% TS/Marché
					FTM	Maître d'ouvrage	Chantier / Bureau de contrôle	Maître d'œuvre	
1	05-Menuiseries extérieures / Serrurerie CLAIRALU	11/02/2020	32 260,00 €	Changement de sens d'ouverture de la portet PE 09		654,00 €			2,03%
2	11-Electricité courants faibles SAITEL	15/01/2020	18 365,17 €	Rocade optique pour extension nord		1 778,53 €			9,68%
3	11-Electricité courants faibles SAITEL	28/07/2020	18 365,17 €	Ajout d'équipements		1 144,54 €			6,23%
4	06-Menuiserie intérieure BATIROISE	29/07/2020	36 853,21 €	Etagère bureau direction extension Sud		527,35 €			1,43%
5	01-VRD CHOPIN	11/09/2020	43 941,75 €	Accès pompier boulo-drome		3 503,70 €			7,97%
6	06-Menuiserie intérieure BATIROISE	16/09/2020	36 853,21 €	Pose de meubles supplémentaires		2 514,20 €			6,82%
7	07-Cloisons Doublages LAPOUS	29/09/2020	33 311,32 €	Pose d'isolant sous bacs garderie suite à la dépose des fx plafonds (aléa chantier)		1 800,00 €			5,40%
TOTAL en € HT						11 922,32 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL en € HT (Base HORS PSE)			508 938,55 €					11 922,32 €	2,34%

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

DECIDE :

- de valider le tableau récapitulatif ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces avenants avec chaque entreprise pour les montants définis dans le tableau

POUR : 19

Mobilier future salle associative – Arc en Ciel

Gérard LE MEUR indique que la création de la salle associative de 120 m² suppose du mobilier permettant une logistique aisée pour les services municipaux et les bénévoles associatifs et des modulations possibles.

Il propose de lancer une consultation afin de retenir l'offre la plus avantageuse pour l'achat de tables, chaises et chariots de rangement.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer cette consultation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à négocier et signer le contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

POUR : 19

CCPLD : groupement de commandes sur la prestation de dératisation et « désourisation »

Dans un objectif d'économies d'échelle et de mutualisation des procédures de marchés publics, il est proposé de constituer :

- Un groupement de commandes pour la prestation de dératisation et « désourisation » - Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois.

Chaque groupement de commandes est institué par une convention qui précise les membres du groupement, l'objet, le rôle du coordonnateur, le rôle des membres et les modalités de tarification.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L.2113-6 et suivants du code de la commande publique,
Vu les projets de conventions de groupements de commandes,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

DECIDE :

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes cité ci-dessus ;
- de désigner la Communauté comme coordonnateur de ce groupement de commandes et la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Communauté comme CAO de ce groupement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout avenant relatif à celle-ci.

POUR : 19

Assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie 2021 avec la CCPLD

La Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas propose ses missions d'assistance aux communes et syndicats de son territoire dans le domaine de la voirie et des infrastructures :

- préparation des programmes de travaux d'entretien et de gros entretien,
- suivi de travaux et l'établissement d'un diagnostic général de voirie,
- missions spécifiques en lien avec la gestion de la voirie communale.

Dans ce cadre, elle apporte une assistance à la commune de Pencran qui a demandé l'intervention du service communautaire pour les opérations de voirie communale.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

DECIDE :

- d'approuver la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas dans le domaine de l'assistance technique voirie et infrastructures pour l'année 2021.

POUR : 19

Tarifs municipaux : ajout d'un tarif spécifique en garderie

Afin de mieux recevoir les enfants ayant un protocole d'accueil individualisé, il convient de créer un tarif spécifique pour la garderie périscolaire :

Résidents Pencranais :

Extérieurs :

- | | |
|---|--|
| -Forfait de 1,90 € le matin | - Forfait de 2,00 € le matin |
| -Forfait de 3,10 € le soir (y compris goûter) | - Forfait de 3,20 € le soir (y compris goûter) |
| -Forfait de 4,10 € pour l'élève présent matin /soir | - Forfait de 4,20 € pour l'élève présent matin /soir |

Enfant avec Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) :

Résidents Pencranais :

Extérieurs :

- | | |
|--|--|
| -Forfait de 1,90 € le matin | -Forfait de 2,00 € le matin |
| -Forfait de 2,60 € le soir (sans goûter - PAI) | -Forfait de 2,70 € le soir (sans goûter - PAI) |
| -Forfait de 3,60 € pour l'élève présent matin/soir | -Forfait de 3,70 € pour l'élève présent matin/soir |

Tarifs au troisième enfant

et aux suivants d'une même famille :

Extérieurs

- | | |
|--|---|
| -Forfait de 0,95 € le matin | - Forfait de 1,00 € le matin |
| -Forfait de 1,55 € le soir | - Forfait de 1,60 € le soir |
| -Forfait de 2,05 € pour présent matin/soir | - Forfait de 2,10 € pour présent matin/soir |

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

DECIDE :

- d'adopter ce nouveau tarif de garderie pour les enfants présentant un PAI.

Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics Eau potable, Assainissement collectif et Assainissement non collectif

Monsieur le Maire présente succinctement chaque rapport transmis au préalable à chaque conseiller municipal.

Questions diverses

- Note d'information préfectorale sur l'évolution des restrictions liées au contexte sanitaire et notamment l'interdiction des manifestations à caractère festif
- Cérémonie du 11 novembre : quelques aménagements liés à la pandémie sont à prévoir.
- Christine TANGUY est partie en retraite le 1^{er} octobre 2020. Une cérémonie officielle sera organisée au printemps afin de pouvoir la remercier. Il en sera de même pour Anne TESSON qui partira en retraite le 1^{er} janvier 2021.
- Chaque conseiller ayant participé aux ateliers de la CCPLD portant sur le projet de territoire fait un retour sur les éléments évoqués durant ces réunions : environnement, action sociale, démographie, transports en commun...

La séance est levée à 20H21.